

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*  
**SEANCE DU 21 MAI 2025**

**Date de la convocation**  
15.05.2025

**Nombre de conseillers**  
**En exercice** 29  
**Présents** 20  
**Votants** 26

L'an deux mille vingt cinq  
le vingt-et-un mai,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, M. RIGAULT, Adjoint ;  
M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LAMBERT,  
Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

**ABSENTS et EXCUSÉS :**

Mme VAUCELLE, Mme BONNET, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT,  
M. VION, M. BONNET.

*Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Laurence MOUSSEAU*

*Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT*

*Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à Mme Marie FERRÉ*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIÉBOT à Mme Sandra PROD'HOMME*

*Pouvoir de M. Bertie VION à M. Joël DAZAS*

*Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**Créances irrécouvrables 1/2025**

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le Comptable du Trésor a adressé des états de créances irrécouvrables (liste 7233541533 et une liste manuelle) concernant le budget de la ville de Loudun pour la somme globale de 6 489.50 € pour les motifs suivants :

- Poursuite sans effet
- Insuffisance d'actif
- Dossier de succession vacante négatif
- RAR inférieur au seuil de poursuite

⇒ Créances admises en non-valeur (art. 6541) : 5 135.17 €

⇒ Créances éteintes (art 6542) : 1 354.33 €

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : ... 28 MAI 2025 .....

Publié le : ... 28 MAI 2025 .....

Notifié le : .....

La répartition des créances admises en non-valeur est la suivante :

- Eau : 3 201.49 €
- Assainissement : 1 783.39 €
- Commune : 1 504.62 €

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'admission en non-valeur de ces sommes.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

